

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 08 novembre 2010

L'an deux mille dix, **le 8 novembre**, à 20h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 03 novembre 2010, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur **Bernard JAMET, Maire**, afin de discuter des points à l'ordre du jour :

- 1- **CCPRF : modification des statuts (Point Information jeunesse ÉPIJ)**
- 2- **Trésorerie : indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor**
- 3- **Cheminement des personnes à mobilité réduite pour les toilettes sèches à Héring : conditions de réalisation.**
- 4- **Soccer : choix de l'entreprise pour la plate-forme enrobée**
- 5- **Salle Multifonctions : proposition de lancement de la consultation pour l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO)**
- 6- **Taxe de raccordement : conditions de paiement pour bénéficiaires du Pass-Foncier**
- 7- **Mise à disposition gratuite d'un panneau plan de ville**
- 8- **Parking Mairie : main courante pour escalier**
- 9- **Questions et informations diverses.**
 - *Représentation de la commune au congrès des maires*
 - *Cimetière : gestion (devis logiciel) et projet d'acquisition cases columbarium et jardin du souvenir.*

Présents : M. JAMET, M.ROBERT, Mme FOUILLET, M.MOREL, Mme BOURGES, Mme PITOIS, M.RIGAUDEAU, Mme BRULÉ, M.CANNIEUX, M.COUDRAY, M.DURET, Mme FAYE, M.FOUCHER.

Excusés : Mlle Mélanie BELLOCHE, Mme Carole GENDROT (pouvoir à Solange BOURGES)

Absents : néant

Secrétaire de séance : M. COUDRAY

➤ **Le compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 04 octobre 2010 est approuvé à l'unanimité.**

1. CCPRF : modification des statuts (Point Information jeunesse É PIJ)

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES : MISE EN PLACE D'UN POINT INFORMATION JEUNESSE COMMUNAUTAIRE

RAPPORT

De nouvelles modifications des statuts de la Communauté de communes « Au Pays de la Roche aux Fées » sont nécessaires afin de mettre en place un point information jeunesse (PIJ) d'intérêt communautaire destiné à un public jeune afin de faciliter, sur l'ensemble du territoire, l'accès à l'information.

Le conseil communautaire a approuvé ces modifications par délibération du 28 septembre 2010. Conformément aux articles L 5211-17 du code général des collectivités territoriales, les communes sont invitées à se prononcer dans un délai de 3 mois à compter de la notification de cette délibération.

PROJET DE DELIBERATION

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 5211-17 et L 5214-16,

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes « Au Pays de la Roche aux Fées » en date du 28 septembre 2010 notifiée à Monsieur/Madame le Maire le 05/05/10,

Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- ◆ D'approuver la modification des statuts de la Communauté de communes « Au Pays de la Roche aux Fées » comme suit (article 2 § 8) :

8. Action sociale (Petite enfance É enfance É jeunesse)

- ◆ Mettre en place une plateforme d'information, de coordination et de dynamisation des services « Petite enfance / enfance / jeunesse (0-18 ans) comportant à titre principal :

- Un point information jeunesse (PIJ) d'intérêt communautaire destiné à un public jeune afin de faciliter, sur l'ensemble du territoire, l'accès à l'information (l'organisation de l'enseignement et des études, les métiers, l'accès à l'emploi, la formation continue et/ou tout au long de la vie, la vie quotidienne, les loisirs, les vacances, l'Europe et les pays étrangers, les activités sportives).

- ◆ de notifier la présente décision à la Communauté de communes.

2. Trésorerie : indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor

M. JAMET explique au Conseil Municipal qu'une nouvelle délibération doit être prise lors du changement de Comptable du Trésor concernant l'indemnité de conseil.

Un projet de délibération est proposé :

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'État,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Décide :

- de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an,
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribué à Mme RAVARD Christelle, Receveur municipal.

3. Cheminement des personnes à mobilité réduite pour les toilettes sèches à Létang : conditions de réalisation.

M. MOREL présente un estimatif des dépenses pour l'aménagement d'un chemin pour les personnes à mobilité réduite pour les toilettes sèches à Létang :

Objet	Quantité	Montant HT
Granulat 0,31.5	25 x 7.50" HT	187.50" HT
Granulat 0.20	25 x 10.90" HT	272.50" HT
Bidime	200 m ² x 0.70	140.00" HT
Tracto location	8 x 50" HT	400.00" HT
Cylindre location		150.00" HT
TOTAL		1 150.00" HT

➤ **Décision :**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de voter une enveloppe de 1 500.00" HT destinée à la réalisation par le service technique communal du cheminement pour les personnes à mobilité réduite pour les toilettes sèches au plan d'eau.

4. Soccer : choix de l'entreprise pour la plate-forme enrobée

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération n°1 du 04 octobre 2010 autorisant le lancement de la consultation pour les travaux d'aménagement de la plate-forme enrobée nécessaire à la réalisation d'un plateau multisports.

Six entreprises ont été consultées et la date de remise des offres était fixée au vendredi 22 octobre 2010 à 16h00.

M. le Maire rappelle les critères de jugement énoncés dans le règlement de consultation :

Valeur technique de l'offre : pondération 35%

Prix des prestations : pondération 55%

Délais d'exécution : 10%

Il présente les offres reçues :

Entreprise	Détails technique (35%)	Délai d'exécution (10%)	Montant HT (55%)	Montant TTC	Option espace vert
LEMEE TP St Sauveur des Landes	100% recevable	1 mois (période de préparation : 2 semaines)	22 100.00 "	26 431.60 "	5 890.00" HT
FTPB St Pierre La Cour	100% recevable	1 mois (période de préparation : 1 mois)	21 433.55 "	25 634.53 "	5 700.00" HT
SAUVAGER TP Châteaubriant	100% recevable	2 semaines (période de préparation : 2 semaines)	19 708.73"	23 571.64 "	6 004.00" HT

➤ **Décision :**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- décide de retenir l'entreprise SAUVAGER TP, eu égard au prix, au délai d'exécution et à la valeur technique de la prestation proposée pour un montant de 19 708.73" HT et 23 571.64" TTC.
L'option espace vert n'est pas retenue et il est décidé que l'aménagement des espaces verts sera exécuté par le service technique communal.

- autorise M. le Maire à signer le marché correspondant ainsi que toutes les pièces se rapportant à celui-ci.

5. Salle Multifonctions : proposition de lancement de la consultation pour l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO)

M. le Maire rappelle l'historique des contrats d'assistance à la maîtrise d'ouvrage conclus avec la DDE :

Deux contrats ont été conclus :

1/ un contrat d'assistance pour le projet de construction d'une salle communale du 04/10/2003 pour un montant de 4 485.00" HT (toutes les prestations de ce contrat ont été réalisées et payées)

2/ un contrat d'assistance pendant la phase de conception du 27/03/2007 pour un montant de 2 707.50" HT. (aucune prestation n'a été réalisée et un avenant au contrat pour la résiliation de celui-ci a été signé le 27/09/2010).

M. le Maire expose aux membres du Conseil qu'il serait souhaitable de mettre en place une assistance technique et administrative durant la phase de mise au point des marchés de travaux ainsi que pour la réception des travaux.

Une consultation serait nécessaire pour le recrutement de cette Assistance à Maîtrise d'Ouvrage.

➤ **Décision :**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise le Maire à procéder au lancement de la consultation des entreprises pour le recrutement d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la Salle Multifonctions

6. Taxe de raccordement : conditions de paiement pour bénéficiaires du Pass-Foncier

M. le Maire a reçu des demandes de familles accédantes à la propriété pour que la commune accepte un « étalement » de la perception de la taxe de raccordement.

M. le Maire propose d'accorder un paiement de la taxe de raccordement en 2 ans pour les bénéficiaires du Pass Foncier.

➤ **Décision :**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accorder la possibilité pour les bénéficiaires du Pass Foncier de payer en 2 fois la taxe de raccordement : le premier paiement 6 mois après la date d'achèvement des travaux et le second paiement 18 mois après cette même date.

7. Mise à disposition gratuite d'un panneau plan de ville

M. ROBERT présente au Conseil Municipal la proposition de contrat avec la société « MEDIA PLUS COMMUNICATION » concernant la mise à disposition gratuite d'un panneau plan de ville près de la tribus rue d'Anjou.

Il rappelle que la commune a signé un contrat avec cette société concernant les agendas 2011.

Le financement de cette opération est assuré en totalité grâce aux emplacements publicitaires prévus à cet effet sur le panneau plan de ville.

➤ **Décision :**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité ce contrat et autorise le Maire à le signer.

8. Parking Mairie : main courante pour escalier

M. MOREL présente un devis de l'entreprise AJIMATERIEL pour la fabrication d'une main courante pour l'escalier du parking de la mairie (pose non comprise) :

Montant HT : 208.64"

Montant TTC : 249.53"

➤ **Décision :**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité ce devis et autorise le Maire à le signer.

9. Questions et informations diverses.

- **Représentation de la commune au congrès des maires :** M. JAMET, Mme BOURGES et M. MOREL iront au congrès le 22 et 23 novembre 2010 à Paris. La commune prendra en charge les frais de inscription, d'hébergement et de transport.

- **Cimetière :** gestion (devis logiciel) et projet d'acquisition cases columbarium et jardin du souvenir. Mme Fouillet présente les diverses possibilités d'évolution du logiciel utilisé par la commune. Elle présente également les divers équipements cinéraires disponibles sur le marché. La commission environnement est mandatée par le conseil municipal pour présenter des propositions d'équipement cinéraire pour le cimetière communal.

- **Projet ZA :** limite de la zone réservée n°1 : présentation de 2 devis pour le bornage du terrain de M. COLLIBAULT (parcelle ZE n°348) : JY LABBE pour un montant de 530.00" HT et Nathalie DESCAMPS pour un montant de 747.00" HT. Le devis de JY LABBE est retenu pour un montant de 530.00" HT soit 633.88" TTC.

- **Dates des commissions :** Commission finances : le 18/11/2010 à 20h30
Commission environnement : 20/11/2010 de 9h30 à 11h30.

- **Réunion de travail du Conseil Municipal pour le dossier salle multifonctions :** le 02/12/2010 à 20h00.

Signature du registre par les conseillers municipaux présents :

JAMET Bernard	ROBERT Patrick	FOUILLET Marie-Françoise	MOREL André
BOURGES Solange	PITOIS Nadine	RIGAUDEAU Gérard	BELLOCHE Mélanie Excusée
BRULÉ Maryline	CANNIEUX Maurice	COUDRAY Jean-Louis	DURET Patrick
FAYE Céline	FOUCHER Jean-Jacques	GENDROT Carole Pouvoir à Mme Bourges	

Séance levée à : 00h00

Prochaine séance le :